



PORTANT AUTORISATION  
DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION  
REGLEMENT TEMPORAIRE

Pour la FOIRE Bulles Et Gastronomie 2023

Le Maire de BAR-SUR-AUBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411.8 et R. 411.25,

Vu le Code de la Route et son article R417-10 et suivants,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels du 6 novembre 1992 relatifs à la signalisation routière,

Vu l'arrêté général de la circulation et de stationnement n°2022\_021 du 28 janvier 2022.

Vu l'arrêté municipal n°2023\_239 du 11 septembre 2023 portant autorisation de l'organisation d'une vente au déballage,

Considérant l'organisation de la Foire Bulles et Gastronomie le samedi 23 et le dimanche 24 septembre 2023, il convient à cet effet de régler la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Pour permettre le bon déroulement de la foire, les règles habituelles concernant le stationnement et la circulation sont provisoirement modifiées du mardi 19 septembre 2023 au lundi 25 septembre 2023.

1°) Le stationnement sera interdit temporairement :

- **Du mardi 19 septembre 2023, 7h00 au lundi 25 septembre 2023, 12h00,**
  - Boulevard Gambetta : dans sa partie comprise entre la rue Nationale et le stop (entre la Maison France Services et le monument aux morts),
  - Place Aubertin : libération de la place pour l'installation des forains
- **Du vendredi 22 septembre 7 h au lundi 25 septembre 12h au fur et à mesure de l'installation des différentes structures.**
  - Rue Nationale sur toute la longueur
  - Place Carnot dans sa totalité
  - Rue Thiers
  - Rue Saint Pierre
  - Parking des Gouverneurs

- Rue Danton entre la rue Nationale et la rue du Théâtre
- Rue du Théâtre entre la rue d'Aube et la rue Danton
- Rue Baron Payn,
- Rue Saint-Maclou
- Rue Armand entre la rue Nationale et la rue du Collège,
- Rue Beugnot entre la rue du Petit Clairvaux et la rue du Général Vouillemont.

2°) La Circulation sera interdite temporairement du vendredi 22 septembre 10h au lundi 25 septembre 12h

L'accès des véhicules de lutte contre l'incendie et de secours devra être préservé, en particulier lors de l'installation des éventaires.

- Rue Nationale
- Place Aubertin
- Rue d'Aube entre la rue du Théâtre et la rue Nationale
- Rue Thiers

Article 2 : La circulation se fera comme suit, du vendredi 22 septembre 2023, 18h00, au lundi 25 septembre 2023, 12h00 :

Les véhicules légers venant de Troyes par l'avenue Général Leclerc et se dirigeant :

1. Vers la gare, Saint-Dizier ou Joinville, seront déviés par la rue Nelson Mandela
2. Vers Chaumont, emprunteront la rue des Anciens Combattants et le boulevard Victor Hugo à partir de 19h 00 le vendredi 23 septembre

Les poids lourds emprunteront les boulevards extérieurs.

1. En provenance de Chaumont, ils emprunteront les Boulevard du 14 juillet et boulevard Gambetta
2. En provenance de Troyes ils emprunteront la rue des Anciens Combattants et le boulevard Victor Hugo

**Durant la Foire la circulation et le stationnement seront modifiés du vendredi 22 septembre 7 h au lundi 25 septembre 2023 12h dans les rues suivantes :**

- **Interdiction de circuler** : Rue Nationale, rue Thiers, rue Beugnot (entre la rue Nationale et la rue du Général Vouillemont), rue Saint-Pierre, rue Prieuré, rue Delaunay, rue Baron Payn avant la sortie du parking Saint-Pierre, rue du Corps-de-Garde, rue Saint-Jean dans sa partie entre la sortie de la place du Corps de Garde et la rue Nationale, rue Letellier, rue Danton (entre la rue Nationale et rue du Théâtre), rue d'Aube (entre la rue du Théâtre et la rue Nationale) rue Nicolas Bourbon, rue de la Paume, rue Saint-Maclou, rue Mailly, rue Armand (entre la rue Nationale et la rue du Collège), rue du Collège dans la partie comprise entre la rue Armand et la rue Nationale.
- A partir de 18h du vendredi 22 septembre au lundi 25 septembre.  
La rue de l'Arquebuse sera réservée aux riverains, véhicules de service et de secours, elle sera mise en sens unique, la sortie se fera obligatoirement sur la rue Château Gaillard pour rejoindre le Boulevard Victor Hugo

- La circulation sera interdite sur l'avenue du Général Leclerc, entre la place Jean Jaurès et la rue Nationale, à partir de 19h le vendredi 22 septembre 2023, à l'exception des véhicules postaux, d'incendie, de sécurité, et de gendarmerie
- Le sens de circulation de la rue des Anciens Combattants sera inversé, et s'effectuera dans le seul sens, avenue du Général Leclerc, rue du Sommerard, vers le boulevard Victor Hugo à compter du vendredi 22 septembre 2023, 18h jusqu'au lundi 25 septembre 2023, 12 heures.
- Le débouché des rues d'Aube, Saint-Maclou, Armand, Baron Payn, Thiers et Beugnot, sur la rue Nationale devra permettre en tout état de cause, le passage des véhicules de secours.

Article 3 : Parkings : Les visiteurs pourront stationner sur la promenade Mathaux, les boulevards extérieurs, les parkings Saint-Pierre et du Jard.

Article 4 : Les dispositions du présent arrêté seront appliquées dès la mise en place de la signalisation appropriée et jusqu'à son retrait par les services de la Ville. Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès- verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infractions feront l'objet d'un enlèvement immédiat pour mise en fourrière conformément au code de la route.

Article 5 : Afin de préserver l'accès aux commerces n'utilisant pas de trottoir devant leur vitrine, un passage de deux mètres de largeur au droit de leur entrée devra être maintenu.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, la Gendarmerie et la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé pour information à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Bar sur Aube et Monsieur le Chef du Centre de Secours de Bar sur Aube

Fait, le 11 septembre 2023



Le Maire,

Philippe BORDE